



UNE AMBITION COLLECTIVE AU SERVICE DU TERRITOIRE



PROJET DE TERRITOIRE

2020-2026

LES AXES FORTS DU MANDAT



Andlau • Barr • Bernardvillé • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller



SOMMAIRE

#3
LE MOT DU PRÉSIDENT

#4
CONTEXTE ET ENJEUX

#6
L'ÉLABORATION
DU PROJET DE TERRITOIRE

#10
LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

#12
LES AXES MAJEURS
DU PROJET DE TERRITOIRE

#12 **AXE 1**
LA PROMOTION ET
L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

#13 **AXE 2**
L'ENVIRONNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

#14 **AXE 3**
L'ÉCONOMIE ET LA POLITIQUE
LOCALE DU COMMERCE

#15 **AXE 4**
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

#16 **AXE 5**
L'AMÉNAGEMENT
ET LES ÉQUIPEMENTS

#17
LES MOYENS AU SERVICE
DU PROJET DE TERRITOIRE

#17 LE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

#18 LE PACTE FINANCIER
ET FISCAL

#19
LISTE DES SIGLES

SUIVEZ TOUTES NOS ACTUS SUR **PAYSDEBARR.FR**
ET NOS PAGES FACEBOOK, YOUTUBE ET INSTAGRAM!



LE MOT DU PRÉSIDENT



“**PROJET DE TERRITOIRE** PRÉPARONS L'AVENIR !”



Véritable fil rouge de l'action politique, le Projet de Territoire est un document indispensable pour préparer l'avenir en matière de cadre de vie, d'environnement et de développement durable, de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme, de développement économique, de développement touristique, de services au territoire : enfance, jeunesse, équipements sportifs, etc.

Depuis l'été 2020, les conseillers communautaires nouvellement élus, assistés par les services de la Communauté de Communes, ont œuvré au sein de nos différentes instances à l'élaboration d'un nouveau Projet de Territoire. Ce document traduit notre nouvelle dynamique intercommunale au service du territoire et de nos concitoyens. Il est fondé autour d'axes majeurs, définis en réponse à de nouveaux enjeux en matière d'attractivité, d'environnement, d'économie, de services et d'équipements et déclinés au travers d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.

Ce Projet de Territoire est le projet de tous. Il a vocation à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une ambition collective. Je souhaite qu'il soit évolutif et soumis à évaluation régulière. C'est pourquoi, habitants, socio-professionnels ou encore associations auront à tout moment la possibilité, comme cela fut le cas lors de son élaboration, de faire part de leurs souhaits et de leurs attentes via un formulaire dédié sur notre site internet. Un premier bilan des actions menées sera effectué à mi-parcours et pourra donner lieu à des ajustements.

Ce Projet de Territoire est un cap, une projection pour notre territoire. Sa réussite passe par l'investissement collectif des communes, des agents et de nos partenaires. Je ne doute pas qu'ensemble nous parviendrons à répondre aux enjeux de demain en développant notre territoire de façon responsable, raisonnée et réfléchie. À nous d'œuvrer main dans la main en plaçant toujours le citoyen au cœur de nos actions.

→ **Claude Hauler**
*Président de la Communauté
de Communes du Pays de Barr
Maire de Dambach-la-Ville*



CONTEXTE & ENJEUX

Il n'existe pas d'impératif légal à l'élaboration d'un projet de territoire. Sa démarche de construction demeure entièrement volontaire. Toutefois le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 5214-1 indique que : « La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Ainsi la conduite d'un diagnostic partagé, la concertation avec les acteurs du territoire, la détermination d'une stratégie territoriale, l'identification des priorités, la mobilisation de partenaires justifient la construction d'un Projet de Territoire, porté par l'intercommunalité, **donnant tout son sens à la définition même de l'intérêt communautaire.**

Un Projet de Territoire constitue une **véritable feuille de route, catalyseur des volontés locales, inscrit dans le temps et impliquant des ajustements et une mise en œuvre pragmatique.**

C'est pourquoi, dès le renouvellement de l'assemblée communautaire, ce travail a été amorcé avec pour objectif de s'entendre sur un **Projet de Territoire** qui constitue un **acte politique majeur forgeant le socle fondateur du nouveau contrat de mandat.**

Lors de la **séance plénière du 29 juin 2021, les grandes orientations ont été appréhendées** : elles sont issues du travail mené depuis la rentrée 2020 au sein notamment des Comités de Pilotage et des Commissions.

Un travail de restitution et d'échanges autour des axes fondateurs de ce nouveau Projet de Territoire a été engagé lors du **Séminaire du 16 octobre.**

L'ancrage fondateur du projet de territoire se situe au niveau d'une vision portée conjointement par les communes et l'intercommunalité qui se caractérise par :

- un projet partagé et commun issu de l'histoire des communes et de celle de l'intercommunalité ;
- un intérêt communautaire : les actions s'inscrivent fondamentalement dans une démarche communautaire ;
- la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique pour répondre aux besoins des concitoyens.



Le Projet de Territoire est fondé autour d'axes majeurs, définis en réponse à de nouveaux enjeux en matière d'attractivité, d'environnement, d'économie, de services et d'équipements et déclinés au travers d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux.

Les axes majeurs sont :

- La Promotion et l'Attractivité du Territoire
- L'Environnement et le Développement Durable
- L'Économie et la Politique Locale du Commerce
- L'Enfance et la Jeunesse
- L'Aménagement et les Équipements

Le Projet de Territoire est par ailleurs adossé **à des outils réglementaires et financiers :**

- le PLUi, outil réglementaire évolutif permettant de décliner une politique foncière dynamique et cohérente au service des projets,
- le Pacte Financier et Fiscal qui constitue le socle financier pour accompagner les projets. Il sera à la fois contributif, distributif et évolutif.

Le Projet de Territoire fera également l'objet d'un partage avec les citoyens qui seront associés aux orientations proposées.

Il se déclinera autour de feuilles de route encadrant les actions, retraçant les principales étapes du projet et permettant leur évaluation.

Il s'appuiera sur une nouvelle dynamique, davantage opérationnelle, mais également sur de nouvelles approches en matière de fonctionnement des services selon les principes suivants : efficacité, optimisation et adaptation.



L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

1. DÉFINITION DES GRANDES ORIENTATIONS

07/01/2021

Les membres du bureau communautaire ont déterminé les grandes orientations du Projet de Territoire :

- La Promotion et l'Attractivité du Territoire
- L'Environnement et le Développement Durable
- L'Économie et la Politique Locale du Commerce
- L'Enfance et la Jeunesse
- L'Aménagement et les Équipements

Il est à noter que le Projet de Territoire prend en compte de nouveaux champs d'action liés à l'évolution des compétences de la Communauté de Communes qui, depuis le 1^{er} juillet 2021, est compétente pour tous les services de mobilité et a défini en mars 2021 une ligne de partage de la compétence Politique Locale du Commerce en concertation avec les communes membres.

2. RÉALISATION DE DIAGNOSTICS

Avant de travailler à la déclinaison opérationnelle des grandes orientations définies par le bureau communautaire, une phase de diagnostic a été nécessaire dans les thématiques considérées comme prioritaires. De nouvelles études sont venues compléter les études déjà existantes.

- Diagnostic touristique et schéma de développement touristique (2017/2018)
- Diagnostic de l'hôtellerie de plein air sur le territoire (2017)
- Étude d'opportunité sur le développement de l'hôtellerie de plein air (2018)
- Étude d'opportunité sur le camping du Hohwald (2021)
- Diagnostic enfance jeunesse (2021)
- Diagnostic du réseau cyclable (2021)
- Diagnostic et identification des axes majeurs et des principaux enjeux du prochain Pacte Financier et Fiscal (2021)

3. PROPOSITION D' ACTIONS

Le plan d'actions du Projet de Territoire a notamment pu se construire sur la base des diagnostics qui ont fait ressortir les forces et faiblesses dans chaque domaine d'intervention et fait émerger des pistes d'actions.

La proposition finale de plan d'actions est le résultat de nombreux échanges et débats au sein des instances communautaires. Peuvent notamment être évoquées les réunions suivantes :

CONFÉRENCES DE MAIRES

• **03/09/2020**

Présentation des modalités de principe relatives à l'élaboration du pacte de gouvernance et proposition des grandes orientations pouvant constituer le socle du prochain Projet de Territoire

• **26/11/2020**

Proposition d'orientations quant à la définition de l'intérêt communautaire de la Politique Locale du Commerce

• **28/01/2021**

Présentation des enjeux liés à la Loi d'Orientation des Mobilités et préconisations

• **27/05/2021**

Restitution du diagnostic et identification des axes majeurs et des principaux enjeux du futur Pacte Financier et Fiscal

• **24/06/2021**

Pré-validation du projet de Pacte Financier et Fiscal

• **31/08/2021**

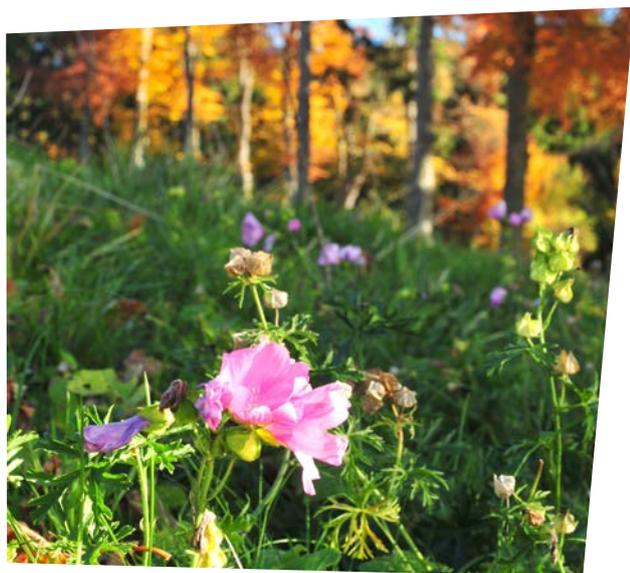
Validation des principes du Pacte Financier et Fiscal



COMITÉS DE PILOTAGE

Attractivité du Territoire

- **20/01/2021**
Projet de développement de la Seigneurie
- **24/04/2021**
Actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Politique Locale du Commerce
- **21/09/2021**
Proposition d'orientations en termes d'attractivité et de promotion pour le prochain Projet de Territoire



Développement Durable et Environnement

- **20/10/2021**
Retour sur les actions proposées dans le cadre du déploiement du Plan Climat Air Énergie Territorial et choix d'actions opérationnelles
- **12/01/2021**
Opportunité d'équipement des communes en bornes de recharge électrique
- **22/02/2021**
Proposition d'aménagement sur le réseau cyclable de la Communauté de Communes
- **25/05/2021**
Proposition d'un Plan Vélo

Enfance Jeunesse

- **09/11/2020**
Présentation des objectifs du diagnostic enfance jeunesse
- **13/09/2021**
Restitution du diagnostic et proposition d'orientations en termes de politique enfance jeunesse pour le prochain Projet de Territoire



Événementiel

- **13/10/2020**
Remise à plat du festival « Clair de Nuit » et proposition d'orientations



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

- **25/01/2021**
Perspective d'évolution du PLUi
- **10/05/2021**
Récapitulatif des points de la modification simplifiée n°1 du PLUi
- **20/09/2021**
Point sur la modification simplifiée n°1 du PLUi

COMMISSIONS

Action Touristique et Promotion du Territoire

- **08/09/2020**
Présentation des champs de compétence liés à la Commission et des projets en cours et à venir
- **02/03/2021**
Détermination de l'intérêt communautaire de la compétence Politique Locale du Commerce

Équipements, Développement Durable et Urbanisme

- **10/09/2020**
Présentation des champs de compétence liés à la Commission et des projets en cours et à venir
- **04/03/2021**
Proposition d'adhésion au dispositif « Accélérateur de Transitions » et « Conseil en Énergie Partagé »

Finances, Économie et Services au territoire

- **15/09/2020**
Présentation des champs de compétence liés à la Commission et des projets en cours et à venir



→ Commissions réunies du **01/12/2020**

COMMISSIONS RÉUNIES

- **01/12/2020**
 - Définition d'un protocole général portant sur les modalités de mise à disposition du public de tout projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - Reconfiguration du festival « Clair de Nuit » et création d'un nouvel évènement « Clair de Rue »
- **16/02/2021**
 - Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : proposition de prise de la compétence « Organisation des mobilités » au profit de la Communauté de Communes
 - Projet de réalisation de deux aires de camping-cars à Andlau et Dambach-la-Ville – principes généraux d'aménagement et mode opératoire
- **03/06/2021**
Fixation des modalités et du calendrier d'élaboration et d'adoption conjointe du Pacte Financier et Fiscal et du Projet de Territoire et détermination des modalités de la participation citoyenne



→ Commissions réunies du **16/02/2021**



→ Conseil de
Communauté
du 26/10/2021

CONSEILS DE COMMUNAUTE

- **08/12/2020**
 - Définition d'un protocole général portant sur les modalités de mise à disposition du public de tout projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - Reconfiguration du festival « *Clair de Nuit* » et création d'un nouvel évènement « *Clair de Rue* »
- **23/02/2021**
 - Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) : Transfert de la compétence « *Organisation des mobilités* » au profit de la Communauté de Communes et consultation des communes membres
 - Projet de réalisation de deux aires de camping-cars à Andlau et Dambach-la-Ville – principes généraux d'aménagement et mode opératoire
 - Prorogation du Pacte Financier et Fiscal du Territoire du Pays de Barr
- **23/03/2021**
Compétence obligatoire en matière de Politique Locale du Commerce et de Soutien aux Activités Commerciales – Détermination de l'intérêt communautaire
- **29/06/2021**
Fixation des modalités et du calendrier d'élaboration et d'adoption conjointe du Pacte Financier et Fiscal et du Projet de Territoire et détermination des modalités de la participation citoyenne

4. VALIDATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le séminaire du 16 octobre 2021 a réuni l'ensemble des conseillers communautaires et a permis de présenter l'ensemble des axes du Projet de Territoire. Ce dernier a été approuvé en Conseil de Communauté le 26 octobre 2021.

Une présentation du Projet de Territoire est prévue auprès :

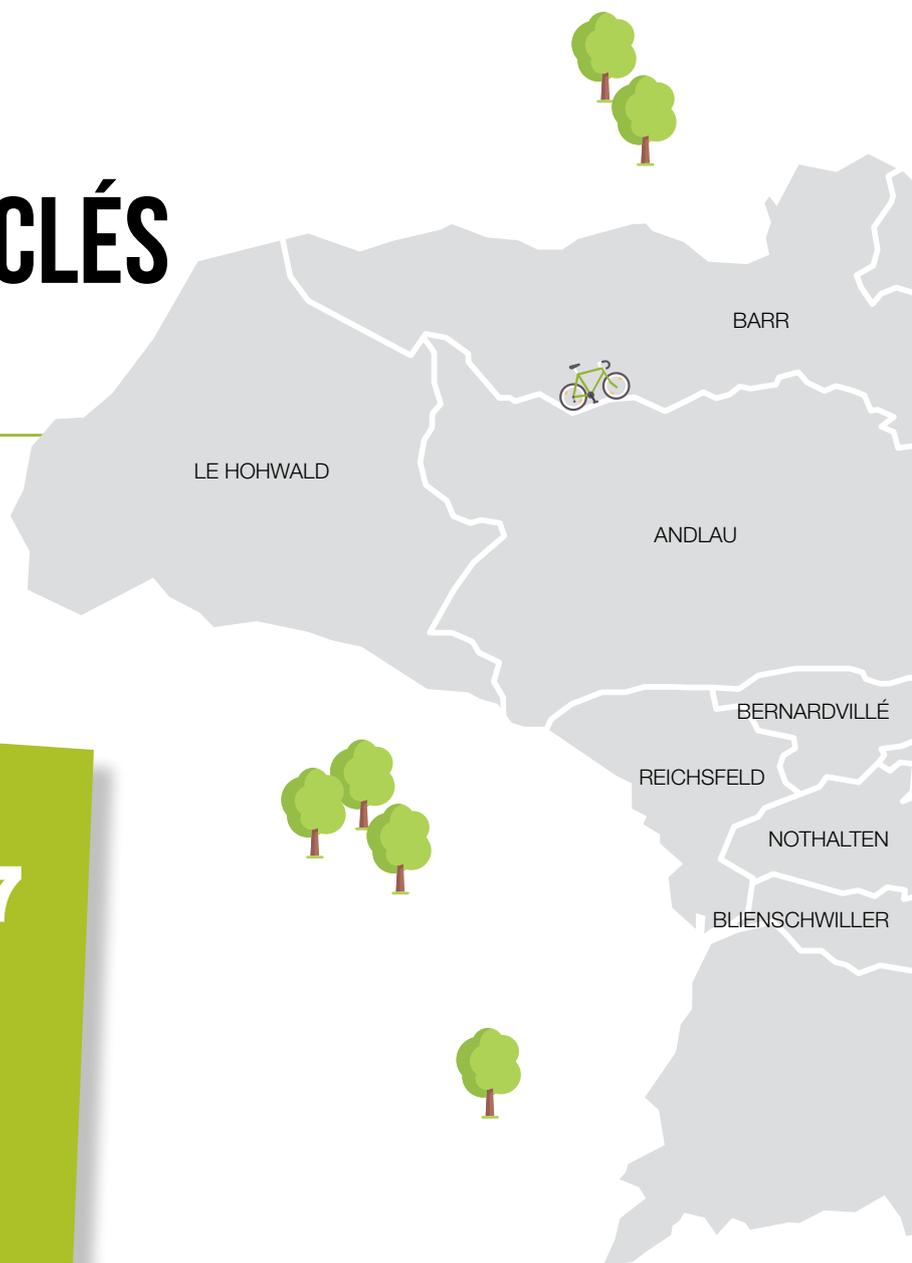
- de l'ensemble des agents communautaires le 29 novembre 2021
- de l'ensemble des conseillers municipaux entre fin 2021 et début 2022



→ Séminaire du 16/10/2021



LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



POPULATION



20
communes

24 197
habitants
au 01/01/2020

32%
< 30 ans

+695
habitants
entre 2012
et 2020

26,3%
> 60 ans

HABITAT



12 294
logements
en 2018 dont

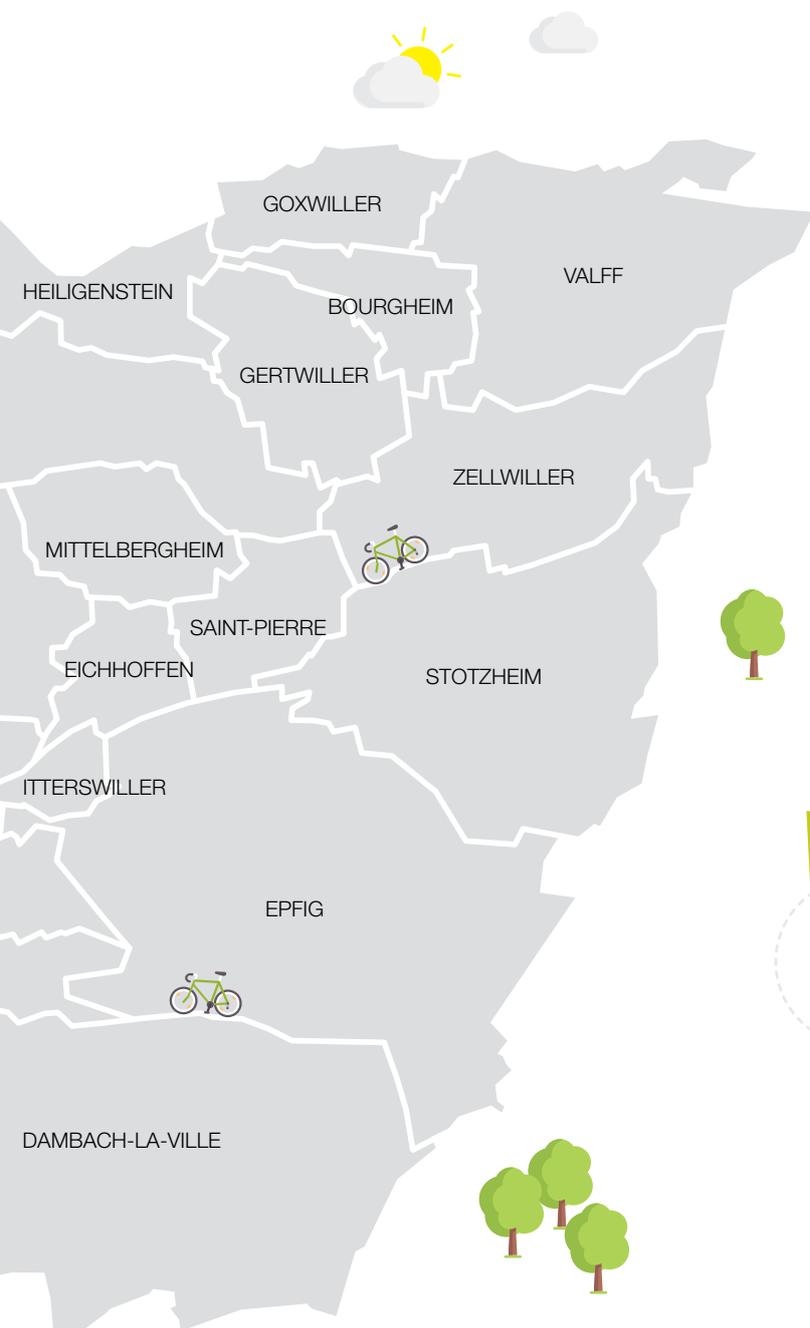
- **84,2 %** de résidences principales
- **6,3 %** de résidences secondaires
- **9,5 %** de logements vacants

ÉCONOMIE

6 344
emplois en 2018
dont 80,1 % d'emplois salariés

895
établissements
au 31/12/2018 dont

- **22,2 %** dans l'agriculture
- **10,4 %** dans la construction
- **45,7 %** dans le commerce, le transport et les services divers
- **80,2 %** des entreprises ont entre 1 et 9 salariés
- **7,4 %** dans l'industrie
- **10,3 %** dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale
- **11,2 %** des entreprises ont plus de 10 salariés



SERVICES



157

commerces et services de proximité

125

professionnels de santé

25

licenciés sportifs pour 100 habitants

4

équipements sportifs communautaires

3 & 1

collèges lycée

1 & 1

SCoT* PLUi**

*Schéma de Cohérence Territoriale
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal



ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

3

bureaux d'information touristique

355

gîtes

4

campings

65

chambres d'hôtes

2

aires de camping-cars en cours d'aménagement

19

hôtels

10%

Taux de chômage

14%

Moyenne Grand Est

13%

Moyenne nationale

8,8%

Taux de pauvreté en 2018

ENVIRONNEMENT

1

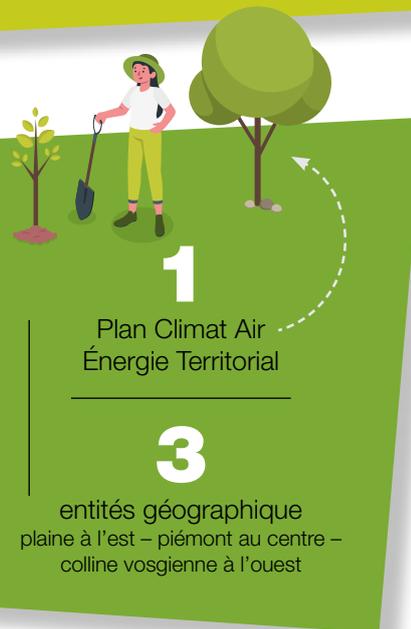
Site Natura 2000 avec
• 25 types d'habitats naturels
• 16 espèces animales
• 1 espèce végétale

1

Plan Climat Air Énergie Territorial

3

entités géographique plaine à l'est – piémont au centre – colline vosgienne à l'ouest





LES AXES MAJEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

AXE 1 | PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

La réalisation en 2018 d'un diagnostic touristique a permis de déterminer les forces et faiblesses du territoire et de mettre en évidence un réel potentiel en termes de développement touristique.

Sur la base de ce diagnostic a été construit en concertation avec les élus et les socio-professionnels un schéma de développement touristique. Ce schéma formalise l'ambition de la Communauté de Communes d'appuyer une large partie de son développement économique sur le tourisme dans une logique d'attractivité et de retombées multiples pour le territoire et ses habitants. Il décline de façon opérationnelle la stratégie à adopter pour faire du Pays de Barr une destination touristique à part entière.

Dans le cadre de la construction du Projet de Territoire et suite à plusieurs réunions du comité de pilotage Attractivité du Territoire, les orientations stratégiques présentées ci-dessous ont été considérées comme prioritaires pour les années à venir. Il appartiendra à la nouvelle organisation touristique du Pays de Barr d'assurer leur déclinaison opérationnelle et de veiller à la bonne mise en œuvre du schéma de développement touristique.



DÉVELOPPER LES HÉBERGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR

- Permettre l'accueil des camping-caristes sur le territoire via la création d'aires dédiées et l'aménagement d'emplacements et d'équipements spécifiques dans les campings

- Faire monter en gamme le camping du Hohwald avec une offre diversifiée d'hébergements locatifs



CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE

- Entreprendre une refonte partielle du parcours permanent afin d'augmenter son interactivité et son attractivité
- Développer et diversifier l'offre de médiation
- Adapter la stratégie de communication à l'évolution du développement de la Seigneurie
- Optimiser l'équipement en vue d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et de travail de l'équipe



VALORISER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

- Accroître la valorisation des châteaux forts et des grands crus en lien avec les acteurs du territoire
- Privilégier le développement des activités de pleine nature en particulier le cyclotourisme et la randonnée



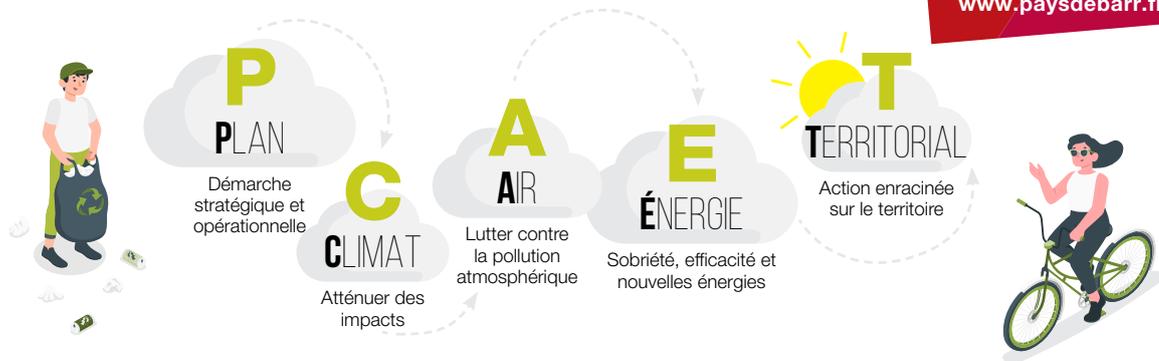
POURSUIVRE UNE POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE FORTE ET DE QUALITÉ

- Reconfigurer le festival Clair de Nuit selon les attentes et besoins du territoire
- Maintenir une programmation qualitative au service du rayonnement du territoire
- Fédérer les communes et associations au sein d'une dynamique



METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DU PAYS DE BARR

- Recenser l'ensemble des ressources et des missions associées ainsi que les moyens disponibles
- Cibler les points de convergence, de mutualisation, d'optimisation
- Proposer sur cette base un projet de fonctionnement global avec un redéploiement des ressources humaines et financières et une structuration adéquate
- S'appuyer sur la nouvelle organisation pour poursuivre la mise en œuvre du schéma de développement touristique



AXE 2 | L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil de Communauté a validé, en sa séance du 17 décembre 2019, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays de Barr. Face aux enjeux liés aux changements climatiques, la collectivité s'est engagée dans un plan de 50 actions autour de différents thèmes : énergie, mobilités, aménagement, gestion des ressources...

La Communauté de Communes a choisi de prioriser deux grands domaines d'action : les mobilités et l'énergie tout en soutenant des actions dans les autres domaines (aménagement, gestion des ressources...), actions portées majoritairement par des partenaires comme le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM), le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ou encore le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges.

Pour se donner les moyens d'agir sur ces priorités, la Communauté de Communes s'est engagée dans deux dispositifs : « Accélérateur de Transitions » et « Conseil en Énergie Partagé », dispositifs qui ont permis de recruter deux chargés de mission, subventionnés pour une durée de 3 ans.



RÉDUIRE L'IMPACT DES MOBILITÉS CARBONÉES

- Développer les mobilités actives, en particulier le vélo
- Favoriser les mobilités décarbonées
- Favoriser l'intermodalité dans les transports
- Adapter le Transport à la Demande
- Développer les solutions de partage
- Tendre vers une mobilité plus inclusive
- Conduire une gouvernance adaptée et animée

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Auditer les équipements publics (bâtiments, éclairage public)
- Accompagner les communes dans un programme d'actions et dans le suivi administratif et technique
- Sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs
- Mutualiser les connaissances et créer une dynamique d'échanges

AMÉNAGER ET GÉRER L'ESPACE ET LES RESSOURCES

- Soutenir des actions de préservation de l'espace naturel et de la biodiversité
- Promouvoir une économie du foncier
- Revégétaliser les espaces
- Intégrer et promouvoir l'économie circulaire dans les champs de compétences de la Communauté de Communes et venir en appui d'actions portées par des partenaires en particulier le SMICTOM

AXE 3 | L'ÉCONOMIE ET LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

La Communauté de Commune gère actuellement 6 zones d'activités (ZA)

- le Parc d'Activités du Piémont à Valff-Goxwiller (1)
- le Parc d'Activités d'Alsace Centrale à Dambach-la-Ville (2)
- la ZA du Wasen à Dambach-la-Ville (3)
- la ZA du Muckental à Barr (4)
- la ZA d'Epfig
- la ZA d'Andlau

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution du PLUi, des futures zones d'activités sont envisageables sur les communes de Nothalten, Stotzheim, Valff, Epfig et Saint-Pierre. La Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans une démarche de développement économique durable à la fois dans les zones d'activités actuelles et dans les nouvelles zones d'activités.

En matière de Politique Locale du Commerce, une ligne de partage de la compétence a été définie par le Conseil de Communauté en mars 2021 en concertation avec les communes membres.

Six actions ont été définies d'intérêt communautaire parmi lesquelles l'élaboration d'une stratégie intercommunale de développement commercial, le soutien à l'animation des actions fédérées au sein d'une association à l'échelle supra-communale ou encore l'accompagnement au niveau communautaire d'initiatives visant à créer des synergies entre les commerçants. En dehors de ces six actions, les communes disposent d'une totale liberté pour entreprendre toute autre action dans ce domaine.

La Communauté de Communes souhaite à présent décliner de façon opérationnelle certaines des actions définies d'intérêt communautaire.

MENER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT OPTIMISÉE, ATTRACTIVE ET ADAPTÉE AUX PROJETS DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

- Optimiser la surface foncière au regard des surfaces de bâtiments projetés et également des emplois inhérents aux activités
- Réaliser des aménagements attractifs et adaptés pour répondre au mieux aux besoins des futurs acquéreurs (optimisation des dessertes et des découpages parcellaires, démarche paysagère qualitative)

2 zones d'activités sont en cours de création ou d'extension. Il s'agit de :

- la ZA du Heckengarten à Zellwiller
- la 2^{ème} tranche de la ZA du Wasen à Dambach-la-Ville

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

- Adapter la politique d'aménagement tant au niveau de la voirie, que de la gestion des eaux pluviales ou encore des dispositifs relatifs aux fluides et au numérique
- Faire évoluer les cahiers des charges de cession des terrains en incitant les futurs acquéreurs à développer une démarche environnementale qualitative dans les matériaux et techniques utilisés dans la construction et dans l'intégration de dispositifs permettant notamment des économies d'énergie

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES INVESTISSEURS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

- Aider à la définition des besoins, la recherche du terrain le plus adapté, le montage des dossiers de candidature, de permis de construire, etc.
- Informer, sensibiliser les investisseurs aux solutions en matière de transition écologique
- Animer un réseau des entreprises des zones d'activités



DÉPLOYER LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

- Élaborer un schéma de développement commercial intercommunal
- Soutenir l'organisation d'un salon de promotion des acteurs économiques avec une thématique renouvelée chaque année
- Coordonner l'organisation d'une journée portes ouvertes chez les artisans



AXE 4 | L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La réalisation au printemps 2021 d'un diagnostic élargi en matière d'accueil des enfants a permis l'établissement d'un état des lieux participatif autour des attentes des familles du territoire.

Fort de l'ensemble de ces retours permettant d'alimenter les réflexions des élus, une politique publique accompagnant la construction identitaire de l'enfance vers la jeunesse a été progressivement définie.

Partant du postulat que cette dernière se construit aussi bien autour de dispositifs que de travail partenarial, les élus ont inscrit cette politique en l'intégrant dans la chaîne des générations et en mettant en lumière l'enjeu transversal de la thématique sur plusieurs secteurs de l'action publique.



CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE SÉCURISANT ET STIMULANT

- Définir les offres du territoire en permettant l'accessibilité aux services d'accueils et d'animations via des projets d'équipements structurants, en étayant la communication et en développant les réseaux, en accompagnant le territoire et les mobilités douces
- Accompagner et soutenir le lien familial en favorisant les liens adultes-enfants autour de la place et du respect de chacun
- Valoriser la proximité et l'écoute en déployant des actions sur le territoire et en s'appuyant sur les partenaires ressources et les richesses du territoire



ACCOMPAGNER L'ENFANT DE L'ÉPANOUISSEMENT VERS L'AUTONOMIE

- Accompagner le développement social et l'estime de soi en proposant une offre éducative adaptée et en favorisant et développant l'écoute auprès des jeunes
- Favoriser la découverte et le partage en soutenant l'expérimentation et les échanges autour d'une programmation annuelle variée et de proximité et en proposant et animant des projets innovants
- Accompagner le parcours d'autonomisation en encourageant la création d'espaces de rencontres pour les jeunes et en animant des actions de prévention et de sensibilisation
- Être acteur de son territoire en suscitant l'implication dans la vie du territoire



AXE 5 | L'AMÉNAGEMENT ET LES ÉQUIPEMENTS

La Communauté de Communes gère de nombreuses infrastructures.

17 sites d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), 1 pôle Enfance Jeunesse, 1 Centre d'Interprétation du Patrimoine, 1 Aire d'Accueil des Gens du Voyage, 4 équipements sportifs, 8 zones d'activités économiques, 1 banque de matériel, 1 camping, 2 aires de camping-cars et le siège de la Communauté de Communes. Ces équipements font l'objet d'opérations de maintenance

curative dans un souci global de sécurité des utilisateurs et de maîtrise des coûts.

Au-delà de ce suivi, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme pluriannuel de gros travaux d'entretien basé sur trois grands principes : audit énergétique, maintenance préventive, respect des obligations réglementaires.

Par ailleurs, la Communauté de Communes projette l'aménagement de nouvelles infrastructures en réponse aux attentes et besoins du territoire. Elle veille à la bonne définition des besoins et à leur traduction opérationnelle via une maîtrise d'œuvre en régie ou externalisée.

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DANS LA DÉFINITION DES BESOINS ET LEUR TRADUCTION OPÉRATIONNELLE

- Intégrer des dispositions réglementaires
- Concevoir des avant-projets, les réceptionner

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR DES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX PERFORMANTS

- Auditer les équipements en lien avec le Conseiller en Énergie Partagé
- Passer d'une maintenance curative à une maintenance préventive
- Assurer le suivi des obligations réglementaires (Agenda d'Accessibilité Programmée, etc.)
- Maîtriser les coûts de fonctionnement

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Lancer l'étude de programmation d'un nouveau projet structurant au niveau du Jardin des Sports à Barr tout en intégrant la concertation avec les utilisateurs
- Mettre en œuvre de nouveaux équipements périscolaires structurants
- Mettre en œuvre les dispositifs en matière de mobilité
- Aménager le rez-de-chaussée de la Communauté de Communes pour répondre aux compétences exercées par les services
- Mettre aux normes Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) les équipements
- Restructurer le vestiaire du gymnase de Dambach-la-Ville
- Réfléchir au positionnement de la Banque de Matériel



↑ Jardin des Sports
Barr



↓ Pôle Enfance Jeunesse
Barr



↑ Travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars
Andlau



Gymnase →
Dambach-la-Ville



Périscolaire →
Dambach-la-Ville



LES MOYENS AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'urbanisme et l'aménagement de l'espace se traduisent au sein d'un document réglementaire : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Approuvé le 17 décembre 2019 en séance plénière du Conseil de Communauté, le PLUi est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 et se substitue aux anciens Plans d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales des 20 communes du territoire.

Il s'agit d'un outil stratégique qui sert de fil conducteur à l'aménagement du territoire en réussissant l'exercice délicat de partager l'espace entre tous les besoins : activité économique, emploi, logements, et répondre ainsi

aux attentes de chacun. Le PLUi est un outil adapté et évolutif au travers duquel la politique foncière sera développée au service des projets.

ANIMER ET GÉRER LE PLUi

- **2022**
Entreprendre la modification simplifiée N°1 du PLUi (correction d'erreurs matérielles, ajustements réglementaires mineurs, réédition des plans de zonage)
- **2022/2023**
Entreprendre une modification de droit commun (prise en compte d'évolutions plus significatives et du développement urbain des communes)
- **À plus long terme**
Envisager une révision du PLUi (changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ou réduire des espaces agricoles ou naturels)
- **Ponctuellement**
Gérer les procédures de Déclaration de Projet pour répondre à une action ou une opération d'aménagement d'intérêt général

MENER UNE POLITIQUE FONCIÈRE AU SERVICE DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre du PLUi, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été fléchées. Elles comprennent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des dispositions portant sur l'aménagement de certains espaces répondant ainsi à des projets correspondant à des équipements publics et/ou d'intérêt collectif : aires de camping-car, camping, périscolaires, équipements sportifs...

Les différentes OAP concernent les périmètres suivants :

| Villes / Communes concernées par une AOP | Surface concernée en hectare |
|--|------------------------------|
| Barr | 1,9 et 3,9 |
| Heiligenstein | 0,15 et 3,6 |
| Mittelbergheim | 1,7 |
| Bourgheim | 1 |
| Goxwiller | 0,89 |
| Le Hohwald | 1 |

L'OPTIMISATION DES RESSOURCES : LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

*La Communauté de Communes a, dès 2016, dans le cadre d'une démarche volontaire, décidé de se doter d'un **Pacte Financier et Fiscal (PFF)** dans le but d'acter une charte de principe et de confiance avec ses communes membres afin de les associer à la fois au projet intercommunal mais également à la stratégie financière et fiscale du groupement auquel elles appartiennent.*

Sont inscrits, dans ce pacte, les principes généraux des politiques de solidarité et de redistribution des ressources et des charges, avec les communes membres.

Ainsi, après avoir opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes a donc entrepris, en 2016, la mise en œuvre d'un PFF. Dans un premier temps, ce dispositif à vocation « *contributive* » des vingt communes devait permettre de mettre en œuvre les compétences historiques et futures, d'assurer leur financement ainsi que leur développement et de rétablir les marges de manœuvre pour poursuivre le développement de l'intercommunalité. Puis, dans un second temps, au regard de sa situation financière, ce pacte a évolué vers un volet « *distributif* » permettant, dès lors aux communes membres de disposer d'une enveloppe de fonds de concours pour réaliser des opérations d'investissement.

À l'aune d'un nouveau mandat, couvrant la période 2020-2026, une refonte du PFF liant la Communauté de Communes à ses communes membres est apparue indispensable au regard de la trajectoire financière de la Communauté de Communes sur cette même période, intégrant notamment la déclinaison d'un projet de territoire ambitieux évalué à 15 millions d'euros, et nécessitant des besoins de financement associés.

Le Conseil de Communauté a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 26 octobre 2021, les objectifs et actions du nouveau Pacte Financier et Fiscal se déclinant comme suit :

OPTIMISER LES MARGES DE MANŒUVRE

- Augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Instaurer la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)
- Instaurer un partage du produit de foncier bâti économique communal perçu sur les zones intercommunales
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement notamment pour les équipements sportifs et les périscolaires et utiliser le levier tarifaire

PARTAGER LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU COÛT DES COMPÉTENCES DÉPLOYÉES OU DES CHARGES TRANSFÉRÉES

- Maintenir l'enveloppe de 400 K€ historiquement déduite des attributions de compensation des communes depuis 2016 et envisager une potentielle réévaluation à mi-mandat
- Déduire des attributions de compensation des communes le coût annuel du développement de nouvelles compétences
- Évaluer le coût des charges des zones d'activités économiques communales transférées (Andlau, Barr, Dambach-la-Ville, Epfig)
- Instaurer des fonds de concours ascendants, des communes vers l'intercommunalité, liés à la création et l'extension d'équipements périscolaires structurants

SOUS CONDITION DE RESSOURCE, VERSER DES FONDS DE CONCOURS DESCENDANTS, DE L'INTERCOMMUNALITÉ VERS LES COMMUNES

Selon une clé de répartition favorisant la solidarité envers les petites communes de moins de 1 000 habitants pour des projets structurants de type développement durable et transition écologique.



LISTE DES SIGLES

ALSH

Accueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement

AD'AP

Agenda **D'**Accessibilité **P**rogrammée

GEMAPI

Gestion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**rotection contre les **I**ndonations

OAP

Orientation d'**A**ménagement et de **P**rogrammation

PADD

Projet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

PCAET

Plan **C**limat **A**ir **É**nergie **T**erritorial

PETR

Pôle d'**É**quilibre **T**erritorial et **R**ural

PFF

Pacte **F**inancier et **F**iscal

PLUi

Plan **L**ocal d'**U**rbanisme intercommunal

SCoT

Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale

SDEA

Syndicat **D**es **E**aux et de l'**A**ssainissement Alsace-Moselle

SMICTOM

Syndicat **M**ixte Intercommunal pour la **C**ollecte et le **T**raitement des **O**rdures **M**énagères

ZA

Zone d'**A**ctivités



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
PAYS DE BARR

57 rue de la Kirneck
BP 40074
67142 BARR CEDEX
03 88 58 52 22
contact@paysdebarr.fr

→ www.paysdebarr.fr



forêver

PAYS DE BARR 

Andlau • Barr • Bernardvillé • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller